

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BONNET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie.

Secrétaire de séance : Adeline GILBERT

Date de convocation : 3 avril 2026

Présents : Mme Sandrine POURTAU, Mme Adeline GILBERT, M. Kévin BARREAU, Mme Marie-Annick ENON, M. Bruno LUX, M. Patrice GOY, Mme Christelle BUARD, M. Alexandre GILBERT, M. Philippe GERVAIS, Mme Angélique BUREAU

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Stéphanie MIKULOVIC pouvoir à Mme Adeline GILBERT

Membres → en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11 Pouvoirs : 1

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le président de séance aborde l'ordre du jour.
Les votes portent sur 11 voix.

N° DCM_2026_26	Détermination des correspondants locaux
----------------	---

Afin de permettre une communication rapide entre les services préfectoraux et les services municipaux, les correspondants suivants ont été désignés :

	TITULAIRE	SUPPLEANT
Correspondant défense	Patrice GOY	Alexandre GILBERT
Correspondant tempête	Bruno LUX	Alexandre GILBERT
Correspondant canicule – grand froid	Christelle BUARD	Stéphanie MIKULOVIC
Correspondant risques sanitaires	Marie-Annick ENON	Adeline GILBERT
Correspondant sécurité routière	Patrice GOY	Kevin BARREAU
Délégué secours et incendie	Patrice GOY	Alexandre GILBERT
Correspondant fourrière	Bruno LUX	Alexandre GILBERT
CLECT	Marie-Annick ENON	Stéphanie MIKULOVIC
Conseil d'école	Sandrine POURTAU	Adeline GILBERT
Pays Sud-Charente	Christelle BUARD	Stéphanie MIKULOVIC
S.I.A.H Bassin du né	Christelle BUARD	Bruno LUX
Référent voirie CDC4B	Kevin BARREAU	Alexandre GILBERT

Résultat du Vote :

- 11 Votes pour
- 0 Vote contre
- 0 Abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Sandrine POURTAU



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr